

CONSTRUIRE LE PROJET POUR NOTRE ÉCOLE 2020-2024



**Guide méthodologique
pour aider à la mise en œuvre
du « projet pour notre École »
appuyé sur le projet pédagogique départemental de l'Eure**

Construire le projet pour notre École 2020-2024

Ce guide méthodologique a été rédigé dans l'objectif d'apporter une aide à la construction du nouveau « projet pour notre école » qui sera mis en œuvre dès 2020 et pour 4 ans.

Pour assister les équipes d'école dans la construction de leur projet d'école, une application a été développée. Elle est accessible sur le portail Arena.

La construction de ce projet est structurée en trois phases.

● La phase de réflexion

JANVIER-MARS 2021

Prendre connaissance du projet pédagogique départemental

Chaque enseignant-e prend connaissance du projet pédagogique eurois qui est la déclinaison, pour le premier degré, du projet pédagogique normand 2019-2024 consultable à l'adresse suivante :

⇒ <https://www.ac-normandie.fr/projet-pedagogique-normand-2019-2024-121556>

Son architecture repose sur :

- 3 axes ;
- chaque axe se décline en 2 ou 3 objectifs, priorités et cibles ;
- chaque objectif propose des leviers pour aider les équipes à dégager des actions pour l'école.

Renseigner le « questionnaire d'auto-positionnement »

Chaque enseignant-e complète individuellement dans l'application un questionnaire d'auto-positionnement qui guide sa réflexion autour des objectifs du projet pédagogique départemental au regard de la situation de son école.

Concertation collective

L'outil numérique propose une synthèse des questionnaires individuels qui permet ensuite, en équipe, de débattre des forces et des faiblesses de l'école.

Appui sur la connaissance des indicateurs de l'école

Pour compléter ce point de vue divers indicateurs sont disponibles dans l'application. Ils reprennent des données provenant de différents systèmes d'informations (ONDE, APAE, ...) ou permettent à l'école d'entrer ses données propres dans des indicateurs prédéfinis.

● La phase de formalisation

FÉVRIER-MARS 2021

Sélection d'objectifs, de leviers et des indicateurs de l'école pertinents correspondants :

Suite à la phase de réflexion, l'équipe détermine **3 objectifs** à minima (soit un par axe) qu'elle priorisera sur la durée du projet.

Les **leviers** et les **indicateurs** identifiés serviront d'appui pour concevoir des actions choisies collectivement.

Dès la phase de formalisation, l'équipe de circonscription accompagnera les équipes qui le souhaitent dans le choix de ses actions et la rédaction du projet. Un espace d'échanges entre les acteurs sera dédié via l'application.

● La phase de mise en œuvre

Ajout des actions choisies en concertation

L'application prévoit une interface permettant de saisir les actions qui y seront décrites :

- Quelle mise en œuvre prévue ? Lien éventuel avec des actions éducatives départementales ou autres, ...
- Quelle valorisation de l'action ? la place de la co-éducation ?
- Quelles modalités de travail en équipe ? la réflexion concertée sur la nécessaire continuité des apprentissages, les outils à partager ou à construire collectivement,
- Appui sur des ressources didactiques et pédagogiques ?...

Un rappel du choix des objectifs et leviers apparaît automatiquement afin de ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'agir sur les leviers sélectionnés pour atteindre des objectifs opérationnels choisis pour l'école.

L'équipe indique le public concerné par l'action, le partenariat envisagé et son souhait éventuel pour être accompagnée institutionnellement.

Avis de l'I.E.N. et présentation au conseil d'école

Lorsque l'équipe a déterminé les objectifs, leviers, indicateurs et le choix des actions, elle soumet son projet à l'I.E.N. pour recueillir son avis.

Une fois obtenu l'avis de conformité, l'équipe présente le projet au conseil d'école.

AVRIL-JUIN 2021

Mise en route des actions

L'équipe peut commencer à mettre en œuvre les actions du projet d'école et/ou réajuster celles en cours selon les objectifs et leviers choisis collectivement.

Le bilan annuel

En fin d'année scolaire, un bilan est réalisé en concertation : impact sur les performances des élèves et analyse concernant les indicateurs de l'école sélectionnés pour évaluer les actions :

- Quels constats concernant la mise en œuvre de l'action ? Bilan sur la valorisation ? La plus-value apportée ?
- Évolution des modalités de travail en équipe : répartition des tâches, réflexion partagée sur la continuité des apprentissages effective, sur les outils produits en concertation pour l'école, l'élève et sa famille ?
- Les ressources pédagogiques et didactiques partagées ?...
- Impact sur les performances scolaires des élèves (quelle évolution des résultats aux évaluations nationales, l'orientation des élèves, le climat scolaire, ...

De nouvelles actions et leurs modalités pourront alors être définies pour l'année suivante : certaines actions pourront être susceptibles d'être prolongées, d'autres seront modifiées ou encore ajoutées.

Selon le bilan réalisé, l'école reste libre au cours des quatre années du projet pour son école de choisir de nouveaux objectifs opérationnels et leviers correspondants.

LA PLACE DU PARTENARIAT DANS LE PROJET POUR NOTRE ÉCOLE OU DE RÉSEAU (REP-REP+)

Des écoles font appel à des partenaires locaux quel(s) que soi(en)t l'(les) objectif(s) qu'elles choisissent pour le projet de leur école. C'est souvent le cas concernant des actions en lien avec **la culture** et **les activités sportives** à l'école ou en dehors du temps scolaire (**sport scolaire avec l'USEP**).

Dès l'entrée en maternelle, la question de **l'accompagnement parental** est cruciale.

Associer les parents aux apprentissages d'une part et aux savoir-être d'autre part constitue un formidable accélérateur pour faire :

- ⇒ d'un **enfant**, un **élève** ;
- ⇒ d'un **parent d'enfant**, un **parent d'élève**.

De nombreux partenaires œuvrent sur ces différents champs et peuvent compléter l'action de l'école dans son travail autour de la co-éducation.

L'inscription du **partenariat** dans le « projet pour notre École » comme dans le « projet de réseau » en REP-REP+ est un levier essentiel.

Une fiche ressource intitulée « **Partenariats et projet d'école/projet de réseau** » est à la libre disposition des équipes pour les aider à contextualiser les objectifs et les actions de l'école allant dans ce sens.

Partenariats et projet d'école / projet de réseau

Rencontres avec les partenaires locaux

Enseignant-es concerné-es

Partenaire-s identifié-s

Lieux de-s rencontre-s

Date de-s rencontre-s

Thématique-s abordée-s
en lien avec le projet d'école

Actions envisagées

RÉTRO PLANNING ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

« DU PROJET PÉDAGOGIQUE EUROIS AU PROJET POUR NOTRE ÉCOLE »

janvier à février

mars - avril

juin

● Phase de réflexion ●

● Phase de formalisation ●

● Phase de mise en œuvre ●

Étape 1 : Phase individuelle

Prise de connaissance
du cadre académique
et départemental.

Construire une analyse
personnelle de la
situation de l'école en
prenant appui sur
l'auto-positionnement
individuel.

Étape 2 : Concertation en équipe

Réflexion collective
sur les priorités
de l'école au regard
de ses indicateurs
pertinents.

Choix des objectifs
à atteindre pour
l'école sur la durée
du projet d'école
avec prise d'appui
sur les leviers
proposés.

Étape 3 :

Choix et rédaction
en équipe
pédagogique des
actions à mettre en
place pour l'année
en cours.

Étape 3 : Envoi du projet d'école à la circonscription

Avis de l'I.E.N.
sur la conformité
du projet d'école.

Étape 4 : Avis du conseil d'école

Présentation
du projet d'école.

Étape 5 : Phase de mise en œuvre

Les actions
peuvent avoir lieu.

Étape 6 :

En fin d'année
scolaire, l'équipe
dresse un bilan
des actions sur l'année
écoulée puis
détermine les actions
pour l'année suivante.